

RÉSOLUTIONS ADOPTÉES SUR LES RAPPORTS DE LA TROISIÈME COMMISSION

SOMMAIRE

	<i>Pages</i>
1666 (XVI). Projets de pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme (11 décembre 1961) [point 35].....	27
1671 (XVI). Problème que pose la situation des réfugiés angolais au Congo (18 décembre 1961) [point 82].....	27
1672 (XVI). Réfugiés d'Algérie au Maroc et en Tunisie (18 décembre 1961) [point 34].....	28
1673 (XVI). Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (18 décembre 1961) [point 34].....	28
1674 (XVI). Développement économique et social équilibré et coordonné (18 décembre 1961) [point 12].....	28
1675 (XVI). Renforcement de l'action de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine social (18 décembre 1961) [point 12].....	29
1676 (XVI). Urbanisation (18 décembre 1961) [point 12].....	30
1677 (XVI). Coopération en vue de supprimer l'analphabétisme dans le monde (18 décembre 1961) [point 12].....	30
1678 (XVI). Fonds des Nations Unies pour l'enfance (18 décembre 1961) [point 12].....	30
1679 (XVI). Bourses de perfectionnement dans le domaine des droits de l'homme (18 décembre 1961) [point 12].....	31
1680 (XVI). Projet de convention et projet de recommandation sur le consentement au mariage, l'âge minimum du mariage et l'enregistrement des mariages (18 décembre 1961) [point 85].....	32
1681 (XVI). Projet de convention relative à la liberté de l'information (18 décembre 1961) [point 36].....	32
1682 (XVI). Projet de déclaration sur le droit d'asile (18 décembre 1961) [point 38].....	32
1683 (XVI). Projet de déclaration sur la liberté de l'information (18 décembre 1961) [point 37].....	32
1684 (XVI). Manifestations de préjugés raciaux et d'intolérance nationale et religieuse (18 décembre 1961) [point 86].....	32

1666 (XVI). Projets de pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme

L'Assemblée générale,

Ayant progressé dans la préparation des projets de pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme, *N'ayant pas été en mesure*, cependant, de terminer ses travaux concernant les pactes à sa seizième session,

Décide d'examiner, le plus tôt possible à sa dix-septième session, la question intitulée "Projets de pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme", et de consacrer, au cours de ladite session, autant de séances que possible à l'examen de cette question.

1075^e séance plénière,
11 décembre 1961.

1671 (XVI). Problème que pose la situation des réfugiés angolais au Congo

L'Assemblée générale,

Ayant été informée de la situation des réfugiés de l'Angola dans la République du Congo (Léopoldville),

Prenant note avec satisfaction des efforts faits par le Gouvernement de la République du Congo (Léopoldville), en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies au Congo, la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge et d'autres organisations bénévoles, afin de prodiguer aux réfugiés des secours immédiats et de les aider à subvenir à leurs propres besoins en attendant qu'ils puissent rentrer dans leurs foyers,

Reconnaissant qu'il convient de maintenir une unité